

PRÉVENTION INCENDIES DE RÉCOLTE

SDIS 60

Le SDIS 60 a mis en place un plan d'action, découlant du retour d'expérience de la saison 2019 et des différents échanges avec le corps préfectoral, les professionnels du monde agricole et forestier.



2025



MESURES ET CONSEILS DE PRÉVENTION

Les travaux agricoles et la récolte des cultures durant la saison estivale sont une des sources de départ de feux de récolte / chaume.



MESURES ET CONSEILS DE PRÉVENTION

La stratégie de lutte s'articule autour de 4 objectifs principaux :

- Empêcher les feux (identification des causes d'incendie, sensibilisation du monde agricole),
- Maîtriser les éclosions (demande de secours, rapidité d'actions, mesures barrières mises en œuvre par les agriculteurs),
- Limiter les développements catastrophiques,
- Assurer en permanence les autres missions de secours courant (y compris les incendies ordinaires),

Les exploitants et professionnels du monde agricole sont des acteurs essentiels sur les 2 premiers points.

GUIDE DE BONNES PRATIQUES FACE AUX RISQUES D'INCENDIE LORS DES MOISSONS

LES MACHINES AGRICOLES



- ➔ Nettoyer les filtres à air, prises d'air et radiateurs.
- ➔ Nettoyer et graisser les poulies et paliers.
- ➔ Surveiller les voyants de température et d'échauffement.
- ➔ Nettoyer régulièrement les accumulations des débris de paille et menues paille.
- ➔ Vérifier les extincteurs (à poudre de 2 kg dans la cabine du tracteur et d'un extincteur à eau pulvérisée 6 litres pour la moissonneuse batteuse).

EN L'ABSENCE D'INCENDIE



- ➔ Disposer d'un extincteur sur chaque machine agricole.
- ➔ Moissonner en remontant au vent, ainsi le feu se propagerait dans les chaumes et non pas dans les récoltes sur pied.
- ➔ Moissonner d'abord autour des points sensibles (habitations, bâtiments, ...) afin de préserver ces enjeux en cas d'incendie.
- ➔ Positionner un déchaumeur à proximité des parcelles en cours de récolte pour qu'il soit utilisé dès l'éclosion d'un incendie.
- ➔ Si disponible, positionner une tonne à eau avec épandeur pour mouiller autour d'un incendie.

EN CAS D'INCENDIE

Un protocole d'accord et de partenariat a été mis en place entre les sapeurs-pompiers de l'Oise et les représentants du monde agricole afin de créer un réseau local au plus proche du terrain, d'agriculteurs référents pouvant porter leur soutien aux sapeurs-pompiers.

1. Alerter le plus vite possible les sapeurs-pompiers au 18 ou 112.

→ Préciser à l'opérateur : le type de récolte (notamment miscanthus = potentiel calorifique important) ou s'il s'agit de chaume :

- la surface en feu et la surface menacée ;
- les enjeux menacés (engins, habitations, parcelles non récoltées ...) ;
- la localisation du feu (commune et lieu-dit) ;
- les accès pour les engins sapeurs-pompiers (attention au gabarit : véhicule lourd et large).

→ Accueillir les pompiers ou les guider jusqu'à l'entrée de la parcelle,

- prendre contact avec le Commandant des Opérations de Secours (COS), sapeur-pompier responsable de la mise en œuvre de tous les moyens publics et privés ainsi que la sécurité des différents intervenants, afin de définir la tactique et méthodologie opérationnelle commune.
- signaler les fossés,
- signaler les voyants de température et d'échauffement.



2. Éloigner les personnes.

3. Laisser libres les accès.

4. Si le feu prend de l'ampleur, éloigner les machines.

5. Mettre en œuvre un ou des extincteurs sur le départ de feu.

6. Mettre en œuvre le déchaumeur afin d'enrayer la propagation du feu si possible en commençant par l'avant du feu, là où il est poussé par le vent ou près d'un enjeu. (habitation) puis l'ensemble du pourtour.



Ne jamais pénétrer dans les fumées. Rester toujours à bonne distance du feu (20-30 mètres minimum). Une bonne indication est de ne pas sentir le rayonnement thermique.

NE PAS SE METTRE EN DANGER

En tout état de cause, ne vous mettez pas en danger. Gardez toujours une distance suffisante entre vous et le feu. Vous ne devez pas sentir le rayonnement thermique et ne jamais entrer dans la fumée.

EN RESUME...

01

**Débroussailliez**

Autour du périmètre des installations / bâtiments ou habitations isolées

02

**Nettoyez**

Retirer régulièrement les poussières et dépôts de matières végétales sur la machine (soufflage / eau sous pression...)

03

**Contrôlez**

Contrôler l'intégrité et le bon fonctionnement des différents capteurs et dispositifs électriques

04

**Recensez**

Recenser les moyens et personnes prêts à contribuer à une sollicitation (agriculteurs, transporteurs pour acheminement de citerne d'eau, ...)

05

**Ajustez**

Augmenter la hauteur de coupe pour éviter les frictions avec des silex pouvant générer des étincelles.

06

**Surveillez**

Surveiller les voyants de température et d'échauffement

07

**Extinction**

Disposer d'au moins un extincteur à eau pulvérisée 6l avec additif, dans chaque engin agricole

08

**Prévention**

Disposer d'une réserve d'eau mobile (tonne à lisier, citerne mobile...) à moins de 100 m de la machine : Utilisation d'une citerne d'eau avec une pompe pour projeter de l'eau sur le départ de feu pour acheminement de citerne d'eau, ...)

09

**S'informez**

Se tenir informé de l'indice de vigilance (Indice de risque) défini quotidiennement par la Préfecture de l'Oise et se conformer aux règles induites.

10

**Déchaumage**

Disposer d'un tracteur avec une déchaumeuse attelée à moins de 100 m : Effectuer un déchaumage autour du départ de feu.

11

**Savoir-faire**

Mettre à disposition votre savoir-faire afin de faire la « part du feu » avec un engin agricole pour acheminement de citerne

12

**Fractionner**

1) Effectuer le moissonnage en priorité sur le périmètre de la parcelle et réaliser un déchaumage préventif sur ce périmètre afin de réaliser une coupe feu
2) Effectuer une « passe » de moissonnage tous les 25m pour éviter/limiter la propagation du feu dans les cultures sur pied
3) Réaliser le moissonnage de la pièce/parcelle « SOUS le VENT » (coté opposé au sens du vent) et remonter au fur et à mesure « AU VENT »

Respecter les éventuelles consignes préfectorales de restriction (plages horaires) ou de suspension des moissons.

Lors d'un risque avéré, la moisson devra se faire avec une vigilance particulière, notamment aux heures les plus chaudes de la journée et dans les parcelles situées en bordure de route, de voies ferrées, d'habitations, de bois et de lieux sensibles à un départ de feu.



ACTIONS PRIORITAIRES

Actions prioritaires pouvant être réalisées avec un engin de déchaumage, dans l'attente de l'arrivée des pompiers :

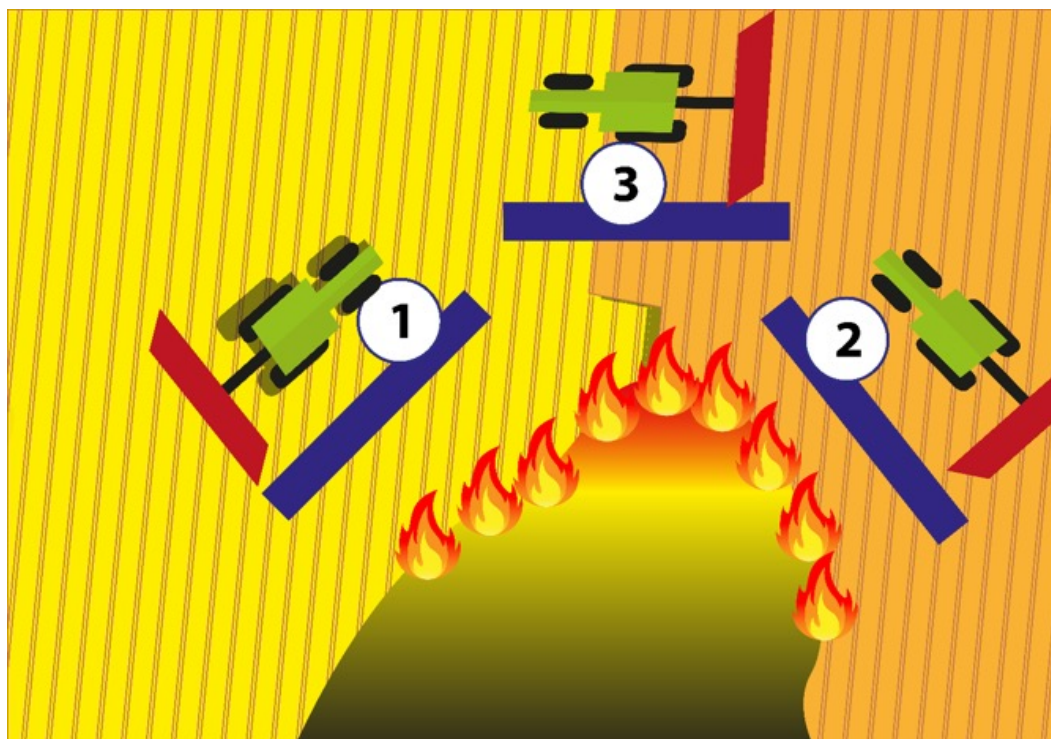


- 200 m devant le front de flammes (anticipation du temps de mise en œuvre et de manière à éviter une exposition inutile au flux thermique)

- Agir en priorité en diagonale et sur les flancs afin de limiter l'élargissement du front de flammes (cône de propagation) ou protéger des points sensibles (fermes / habitations, etc)

- Puis dans un second temps, perpendiculairement à l'axe de propagation pour diminuer la propagation du front de flammes, en prévision de l'attaque par les véhicules incendie

- Utiliser les zones naturelles résistantes au feu : champ de betteraves, maïs, pommes de terre...



ZOOM SUR

EXPERT-EYE, VOTRE PORTABLE DEVIENT LES YEUX DES SAPEURS-POMPIERS



Lors d'un incident ou accident, prendre la mesure du contexte sur place et pouvoir prodiguer les premiers conseils, est souvent capital avant l'arrivée des secours.

Les pompiers du SDIS 60 utilisent un outil qui permet, sur sollicitation d'un témoin, d'accéder à la caméra du smartphone du requérant.

Utilisé que lorsque cela est nécessaire, cet outil est un vrai plus opérationnel, au service de la sécurité.

COMMENT FONCTIONNE EXPERT-EYE ?

1. Le témoin d'un accident appelle le 18
2. L'opérateur qui traite l'appel lui propose d'utiliser Expert-Eye
3. L'opérateur envoie à cette personne un lien par SMS s'il a besoin de disposer de plus d'informations
4. Le témoin appuie sur ce lien pour que l'opérateur visualise sur son écran les images d'un accident ou d'un incendie

L'opérateur peut voir les images, zoomer s'il le faut, parler avec le terrain pour des recommandations.

QUEL EST L'INTÉRÊT DE L'OUTIL ?

- ➔ Faire un bilan le plus précis possible de ce qui se passe sur le terrain ;
- ➔ Disposer (via le téléphone du témoin) de la localisation de l'intervention ;
- ➔ Engager les moyens opérationnels en conséquence avec le terrain ;
- ➔ Donner des conseils à l'appelant pour sécuriser la zone ;
- ➔ Mener en sécurité des actions qui peuvent protéger et contribuer à sauver la victime, dans l'attente de l'arrivée des secours. Graisser les roulements et les organes de transmission,

ZOOM SUR

LE PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE MONDE AGRICOLE



L'ALERTE DES AGRICULTEURS

Le réseau d'alerte des agriculteurs est constitué à travers une sectorisation géographique du département. Il permet l'engagement de matériels de déchaumage sur des incendies de récoltes afin d'appuyer l'action des sapeurs-pompiers et de limiter le développement des feux.

Des référents territoriaux sont désignés en collaboration avec la Chambre d'agriculture et les syndicats du monde agricole (FDSEA 60, Jeunes Agriculteurs, Confédération paysanne et Coordination rurale).

Plusieurs fonctions sont identifiées :

- Un référent départemental ;
- Des référents territoriaux désignés par la Chambre d'agriculture ;
- Des agriculteurs de proximité ;
- Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise (CTA-CODIS 60) alerte alors le référent territorial.

Celui-ci se charge de solliciter les agriculteurs de proximité pour assurer une présence sur les lieux du sinistre avec les moyens adaptés.

ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS SUR LE SINISTRE

L'agriculteur engagé explicitement sur une intervention doit prendre contact avec le Commandant des Opérations de Secours (COS) dès son arrivée, afin de définir les actions à réaliser en vue de circonscrire l'incendie.

L'agriculteur est alors considéré comme un collaborateur occasionnel du service public, placé sous les ordres du COS.

De ce fait, il appartient au COS de prendre en compte les agriculteurs engagés par :

- Une explication de la tactique envisagée ;
- Des consignes de sécurité explicites à respecter ;
- L'attribution des missions et la coordination des actions ;
- L'identification d'un moyen de liaison, si possible ;
- Le relevé de l'identité de l'agriculteur et de l'immatriculation de son matériel.



ZOOM SUR

LA MOISSONNEUSE BATTEUSE SOURCE DE DANGER



POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Parmi les principales sources d'éclosion, la moissonneuse batteuse génère de nombreux risques d'incendie : projection de pierres lors du broyage de paille, feu de poussière, feu de courroies échauffées, de roulements insuffisamment graissés ou encore feu de chaume au contact de surfaces chaudes (pot d'échappement, roulements...).

Ces incendies se déclarent suite à la conjonction de plusieurs facteurs techniques tels que l'architecture des échappements, qui peuvent faciliter la pénétration et l'accumulation de débris végétaux, l'impossibilité d'extraire ou de nettoyer certaines zones, un manque d'étanchéité des capots et l'absence de déflecteur dans des zones chaudes propices au départ d'incendie.

UTILISER LA MOISSONNEUSE BATTEUSE EN SÉCURITÉ :

Réaliser un bon entretien d'avant saison et un entretien régulier avant chaque mise en service :

- ➔ Graisser les roulements et les organes de transmission,
- ➔ Veiller à bien respecter le plan de graissage du constructeur,
- ➔ Dépoussiérer l'ensemble moteur-ventilateur et autour du moteur, à éviter l'utilisation d'un nettoyeur à haute pression (il pourrait provoquer l'accumulation de déchets végétaux dans des endroits difficiles d'accès),
- ➔ Vérifier la tension des chaînes et des courroies,
- ➔ Contrôler les niveaux d'huile ou de graisse préconisés,
- ➔ Installer un extincteur à eau pulvérisée + additif (A3F) de 6 L sur la machine,
- ➔ Compléter, si possible, par un pulvérisateur à dos,
- ➔ Ajouter, dans la mesure du possible, une réserve d'eau dans un bidon d'environ 20 L.

Pour des parcelles de grandes superficies, il est conseillé de réaliser de larges bandes coupe-feu en agissant d'abord pour réduire la largeur de la tête de feu (coupes en « entonnoir ») et de prévoir un réservoir à eau sur place.

SAPEURS-POMPIERS *de l'Oise*

Chaque jour, engagés à vos côtés!



SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX !

WWW.SDIS60.FR
[@SDIS60](https://www.instagram.com/SDIS60)



Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Oise
8, avenue de l'Europe / ZAE Beauvais-Tillé
BP 20870 Tillé / 60008 BEAUVAIS CEDEX